

Plan du cours

I – Les inégalités économiques et sociales et leur évolution en France

A. Définition et outils de mesure

- 1) Différences, inégalités et discriminations
- 2) Des outils de mesure variés

B. Des inégalités multiformes et cumulatives

- 1) Inégalités économiques et inégalités sociales
- 2) Les inégalités s'engendrent et se renforcent mutuellement

II – Les pouvoirs publics interviennent en faveur de la justice sociale

A. Les différentes conceptions de la justice sociale

- 1) Les différentes formes d'égalité
- 2) Quels principes pour déterminer ce qui est juste ?

B. Les différents outils de lutte contre les inégalités

- 1) La fiscalité
- 2) Les services collectifs
- 3) La protection sociale
- 4) Les politiques de lutte contre les discriminations

III – L'intervention des pouvoirs publics fait l'objet de débats

A. Une intervention soumise à une contrainte de financement

B. Une crise d'efficacité et de légitimité

Programme officiel

- Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités depuis le début du XX^{ème} siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.
- Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport interquantile, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).
- Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libertarisme, l'égalitarisme libéral et l'égalitarisme strict).
- Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

Notions à connaître

inégalité, inégalité économique, inégalité sociale (socio-culturelle), discrimination, égalité, égalité des droits, égalité des chances, égalité des situations, justice sociale, utilitarisme, libertarisme, égalitarisme libéral, égalitarisme strict, fiscalité, protection sociale, services collectifs

I – Les inégalités économiques et sociales et leur évolution en France

A. Définition et outils de mesure

1) Différences, inégalités et discriminations

On peut parler d'inégalités « quand une personne ou un groupe détient des ressources, exerce des pratiques ou a accès à des biens et services socialement hiérarchisés », sous-entendu « et qu'une partie des autres ne détient pas ». [...] Une différence ne devient une « inégalité » que lorsque ce dont on parle peut être hiérarchisé. Prenons un exemple : posséder un chat ou un chien. Ce n'est pas une « inégalité », sauf si le chat ou le chien a en soi une valeur spécifique dans la société dont on parle. [...] On peut décomposer la question des inégalités en deux :

- « des inégalités de quoi ? » : la question des inégalités, souvent réduite aux revenus, est bien plus large que cela. Elle s'étend de l'éducation à l'emploi, en passant par la santé et les loisirs, etc. [...]

- « des inégalités entre qui et qui ? » : les inégalités s'observent entre des personnes que l'on peut comparer et donc regrouper, par exemple, par âge, par genre, par métier (les milieux sociaux) etc.

L. Maurin, Comprendre les inégalités, L'Observatoire des inégalités, 2018.

La **différence** sociale suppose que les individus ou les groupes ont des traits distincts (l'homme/la femme, le jeune/la personne âgée, le noir/le blanc...) sans que cela implique une hiérarchie et un sentiment d'injustice. En revanche, si la société accorde collectivement une valeur plus grande aux hommes qu'aux femmes, si elle hiérarchise les positions sociales, elle transforme la différence en inégalité.

Une **inégalité** est une différence qui se traduit en termes d'avantages ou de désavantages partagés par des personnes aux caractéristiques identiques (c'est-à-dire par un groupe social). Cependant, toutes les différences ne sont pas forcément des inégalités. Pour qu'elles le deviennent, il faut qu'elles se traduisent par un accès inégal entre ces individus différents, en raison de leur différence, à certaines ressources rares et valorisées. La couleur des cheveux ou des yeux est une différence. En revanche, le sexe ou la couleur de la peau constituent souvent la base d'une inégalité. Ainsi, à partir d'une différence biologique entre le sexe masculin et le sexe féminin, les sociétés ont construit une hiérarchie entre l'homme et la femme qui s'est accompagnée d'une domination des hommes sur les femmes, se traduisant notamment par un accès privilégié des hommes aux ressources économiques, politiques ou culturelles. Ces inégalités, fondées sur des différences, vont être considérées comme naturelles (« l'homme est plus fort que la femme », « l'homme a un cerveau plus volumineux que celui de la femme », « l'homme est un être doué de raison alors que la femme est un être sensible »...) alors qu'elles sont sociales et historiques. Elles affectent (de façon parfois différente) toutes les femmes et tous les hommes : ce sont donc bien des inégalités sociales.

Lorsque l'inégalité est basée sur un critère jugé non légitime (le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique...), on parle de **discrimination**. Une discrimination est donc une catégorie particulière d'inégalités.

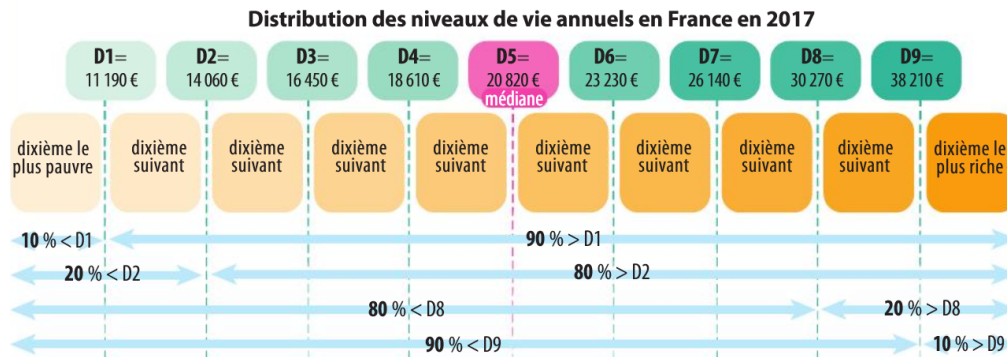
2) Les outils de mesure des inégalités

● Les quantiles

On classe la population en groupes de taille égale, du groupe le moins favorisé au groupe le plus favorisé. Un quantile correspond au seuil qui sépare deux groupes de population de taille égale. Par extension, le terme quantile est utilisé pour désigner les groupes eux-mêmes. Pour éviter toute confusion, on parlera de « quantile pointé » pour désigner la valeur qui sépare deux groupes.



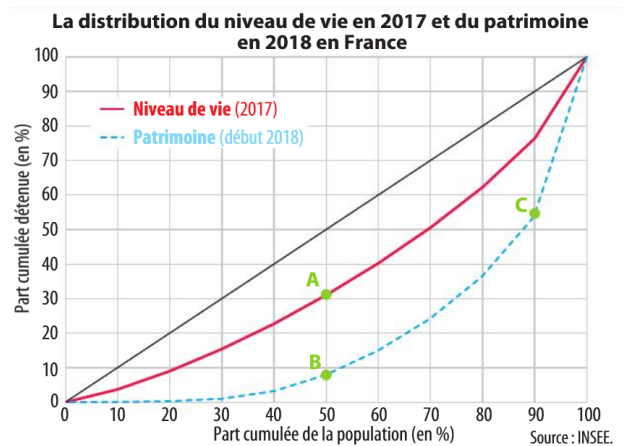
On peut choisir de classer la population par tranche correspondant à 10 % de la population : on parle alors de **déciles**. Les déciles sont classés par ordre croissant : le premier décile (D1) regroupe les 10 % des personnes ou des ménages ayant les revenus les plus faibles. Le dernier décile (D9) regroupe au contraire les 10 % des ménages ayant les revenus les plus élevés. Chaque décile est séparé du décile supérieur et du décile inférieur par un montant (de revenu, de patrimoine, ...). Attention, les données présentent parfois le revenu moyen de chaque décile, et non la valeur qui le sépare des autres déciles. On peut mesurer à partir des déciles pointés les **écarts inter-déciles**, en particulier le rapport D9/D1. Par exemple, en France, en 2017, le plus pauvre des 10 % des Français les plus riches avait un niveau de vie 3,4 fois plus élevé que le plus riches des 10 % des Français les plus pauvres.



● La courbe de Lorenz

La **courbe de Lorenz** est la représentation graphique tirée des déciles. Cette courbe permet d'évaluer en un coup d'œil l'ampleur des inégalités.

En abscisses : les ménages par déciles successifs (D1, D2, ..., D9). En ordonnées : les % cumulés du revenu total (ou du patrimoine total, ou de tout autre ressource dont on veut analyser la répartition). La diagonale correspond à la situation de répartition parfaitement égalitaire : c'est la droite d'équi-répartition. Plus la courbe de Lorenz s'écarte de la diagonale, plus la répartition est inégalitaire. Par exemple, on peut voir qu'en 2018 en France, la moitié la moins riche de la population détenait 8 % du patrimoine total (*point A sur le graphique*), et que les 10 % de la population les plus riches détenaient 45 % du patrimoine total (*point B → 90 % de la population détient 55 % du patrimoine, donc les 10 % restant en possèdent 45 %*).



● Le coefficient de Gini

Le **coefficient de Gini** est calculé à partir de la courbe de Lorenz. Il se mesure à partir de l'écart entre la droite d'équi-répartition et la courbe de Lorenz. C'est un nombre compris entre 0 et 1 (ou entre 0 et 100 %). Un coefficient de Gini égal à 0 signifie qu'il y a une répartition parfaitement égalitaire des revenus ou du patrimoine (la courbe de Lorenz est confondue avec la diagonale). Inversement, un coefficient de Gini

proche de 1 signifie que le revenu ou le patrimoine sont très concentrés, c'est-à-dire qu'une toute petite minorité de la population dispose de la quasi-totalité des richesses ou des revenus.

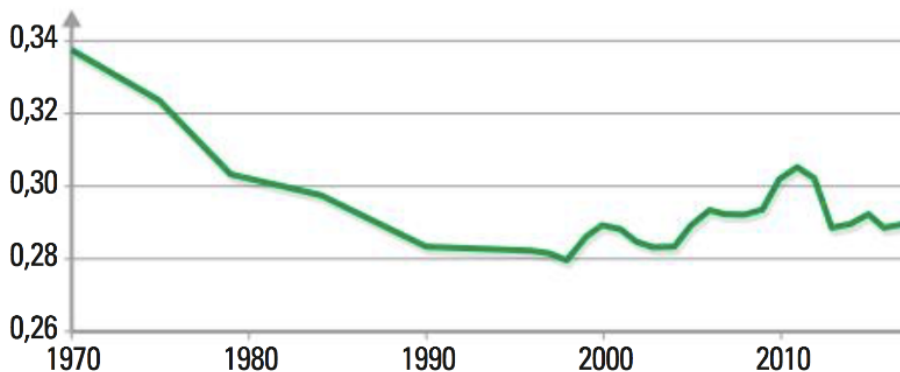
	1985	2000	2008	2016
Suède	0,21	0,24	0,26	0,28
France	0,30	0,29	0,29	0,29
Allemagne	0,25	0,26	0,30	0,29
Moyenne OCDE ¹	0,29	0,31	0,32	0,30
Royaume-Uni	0,32	0,36	0,34	0,36
États-Unis	0,34	0,36	0,38	0,39

■ OCDE, 2019.

1. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : organisation internationale qui œuvre à la mise en place de politiques favorisant la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous.

- Identifiez un pays plus égalitaire et un pays moins égalitaire que la France en 1985 et en 2016. Justifiez.

Évolution de l'indice de Gini des revenus en France



Insee, Observatoire des inégalités, 2019.

● Le top 1 %

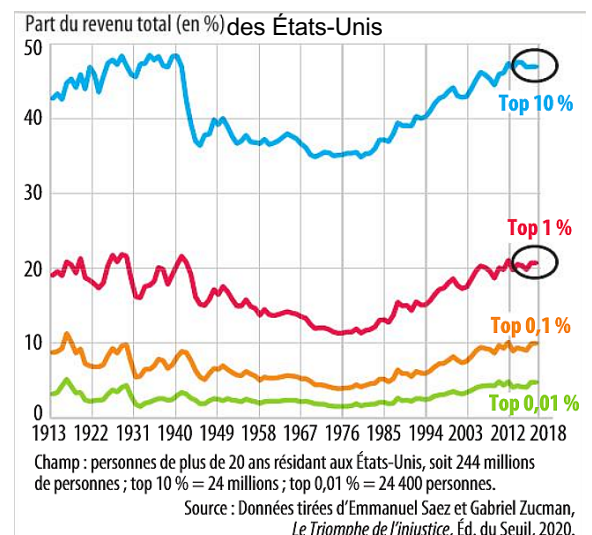
Une autre façon de mesurer les inégalités (économiques) est de regarder quelle part de la richesse d'un pays est possédée par la fraction la plus riche de la population (le « top 1 % », c'est-à-dire les 1 % les plus riches, ou le « top 10 % », les 10 % les plus riches). Par exemple, on peut voir qu'aux États-Unis, en 2018, les 1 % les plus riches percevaient 10 % du revenu total, et les 10 % les plus riches en percevaient un peu plus de 45 %.

B. Des inégalités multiformes et cumulatives

1) Inégalités économiques et inégalités sociales : des inégalités multiformes

Pour analyser les inégalités, on peut les classer en deux grandes catégories, en fonction des ressources inégalement réparties au sein de la population. On distingue alors les inégalités économiques, lorsque l'avantage ou le désavantage concerne la richesse, et les inégalités sociales, qui désignent les inégalités dans la répartition des ressources sociales valorisées (pouvoir, santé, culture, éducation, consommation, loisirs...). On a trop tendance à ne voir que l'inégalité entre "riches" et "pauvres". La réalité est plus complexe. Les inégalités ont des origines très variées et ne se recoupent pas toujours les unes les autres.

● Les inégalités économiques



Les inégalités économiques comprennent les inégalités de salaires, de revenus et de patrimoine. On trouve également beaucoup de données sur les inégalités de niveau de vie.

- Le **salaire** = le revenu du travail salarié.

- Le **revenu** = ensemble des sommes perçues par une personne ou un ménage. Le revenu comprend les revenus du travail, les revenus de la propriété (du capital) et les revenus de transferts. On étudie le plus souvent le revenu des ménages pour mesurer les inégalités économiques. Le revenu disponible correspond au revenu d'un ménage après redistribution. $RD = \text{Revenu du travail} + \text{Revenu de la propriété} + \text{Revenu de transferts} - \text{Impôts directs et cotisations sociales}$.

- Le **niveau de vie** d'un ménage permet de prendre en compte la taille du ménage, en plus de son revenu disponible. Le niveau de vie intègre les revenus d'activités (salaires et revenus mixtes), les revenus du patrimoine (une partie seulement, car ils sont difficiles à connaître), les revenus de transferts nets d'impôts directs (IR, TH, CSG et CDRS). Pour tenir compte de la taille du ménage, on comptabilise le nombre d'unité de consommation qu'il comprend. Le nombre d'unités de consommation dépend du nombre de personnes du ménage. Au niveau européen, la norme estime que 1 adulte = 1 uc, les autres adultes = 0,5 uc, et les enfants de moins de 14 ans = 0,3 uc.

- Le **patrimoine** = ensemble des biens possédés par un individu ou par un ménage, par exemple les immeubles, les valeurs mobilières, les œuvres d'art, les bijoux. Le patrimoine est un stock que l'on acquiert en utilisant son revenu (ou en héritant) et que l'on peut transmettre. Les inégalités de patrimoine viennent renforcer les inégalités de revenus.

On observe depuis le début du XX^{ème} siècle une **tendance à la baisse des inégalités économiques jusque dans les années 1980**, puis à une remontée de ces inégalités dans tous les pays développés, même si l'ampleur du creusement des inégalités est plus marquée dans certains pays (comme les États-Unis) que dans d'autres.

● Les inégalités socio-culturelles

Les inégalités socio-culturelles sont très variées : santé (espérance de vie, accès aux soins...), éducation (réussite scolaire, niveau de diplôme), loisirs, culture...

Prenons l'exemple des inégalités face à la santé. L'espérance de vie est très variable selon le genre et selon la catégorie sociale (ou le revenu). Ainsi, les femmes et les cadres ont une espérance de vie supérieure aux hommes ou aux ouvriers. De même, la prévalence de certaines maladies (obésité, AVC, cancer...) est plus importante dans les catégories populaires.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces inégalités face à la santé. Les facteurs économiques sont importants. En effet, un revenu élevé permet d'accéder à des soins de meilleure qualité : on peut plus facilement supporter les dépenses de santé, on hésite moins à avoir recours à un médecin, on peut se faire hospitaliser dans une clinique privée où les soins seront peut-être de meilleure qualité. De plus, un revenu élevé permet d'avoir accès à une assurance-maladie complémentaire, qui permet un meilleur remboursement des soins (lunettes, soins dentaires par exemple → pensez à l'expression des « sans-dents » de F. Hollande lorsqu'il évoquait les personnes les plus pauvres). Par ailleurs, un revenu élevé permet d'avoir une alimentation plus saine (fruits, légumes, poisson), moins sucrée et qui permet de se maintenir en meilleure santé qu'une alimentation constituée de plats tout faits et bon marché. On peut également avoir une pratique sportive régulière, qui a un impact positif sur sa santé. Mais ces facteurs économiques ne peuvent expliquer la totalité de l'inégalité face à la santé. Par exemple, il est difficile d'expliquer les inégalités d'espérance de vie entre hommes et femmes à partir des seuls facteurs économiques.


Des facteurs culturels entrent également en ligne de compte. Le rapport au corps est en la matière décisif. Dans les catégories les plus éduquées et chez les femmes, l'accent est mis sur un suivi médical régulier et sur une attention à son corps et aux signaux qu'il envoie. Cela permet de prévenir bon nombre de maladies et de problèmes de santé, et de les soigner avant que ces troubles ne deviennent importants. À l'inverse, chez les hommes, chez les ouvriers ou les agriculteurs, le rapport au corps est différent. La douleur, les

problèmes de santé sont souvent minimisés, évacués, et ce n'est que lorsque les pathologies sont lourdes ou que la maladie est très avancée qu'on va chez le médecin. La prévention est moins bonne, ce qui conduit à des maladies plus difficiles à soigner (parce que pas soignées suffisamment tôt). De plus, les conduites à risque (consommation de tabac, d'alcool, mais aussi vitesse en voiture...) sont plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes, chez les moins diplômés, chez les ouvriers, les agriculteurs et les chômeurs que dans les autres catégories sociales.

Enfin, pour comprendre les différences d'espérance de vie en fonction de la catégorie socio-professionnelle, il faut tenir compte des conditions de travail très inégales. Certains métiers sont plus pénibles que d'autres, et produisent une usure du corps qui raccourcit l'espérance de vie (et surtout l'espérance de vie en bonne santé). L'exposition aux produits chimiques, aux poussières, aux bruits sont également source de problèmes de santé. Les ouvriers et les agriculteurs sont sensiblement plus exposés à ces risques professionnels que les autres, mais l'ensemble des professions peu qualifiées sont susceptibles de connaître différentes formes de pénibilité (porter des charges lourdes, solliciter fréquemment son dos... sont des contraintes pour les aides-soignantes ou les aides-ménagères, les agents d'entretien par exemple).

Au final, la diversité des types d'inégalités économiques et sociales nous invite à conclure au caractère **multiforme** des inégalités.

2) Des inégalités cumulatives

 Document 4 p. 297 Questions 1 à 3

On peut voir aussi que les **inégalités économiques se cumulent entre elles**. Il y a un lien entre inégalités de revenu et inégalités de patrimoine. En effet, plus les revenus sont élevés, plus on a la possibilité d'épargner, donc de se constituer ou d'augmenter son patrimoine. Keynes a ainsi mis en évidence que la propension à épargner croît avec le revenu : plus le revenu est élevé, plus l'épargne est importante. Par ailleurs, ce patrimoine est source de revenus, et ces revenus ont tendance à augmenter plus vite que les revenus du travail. Ceci contribue ainsi à accroître les inégalités entre ceux qui ont un patrimoine et ceux qui n'en ont pas. Les inégalités économiques sont donc cumulatives. Enfin, on peut noter qu'un revenu élevé vous donne plus facilement accès à l'emprunt, donc facilite la constitution d'un patrimoine. On constate par exemple que les ménages les plus endettés sont les ménages les plus aisés : ce sont eux qui offrent suffisamment de garanties aux prêteurs en termes de remboursement pour pouvoir accéder au crédit, notamment au crédit immobilier.

Les inégalités économiques et les inégalités sociales se cumulent entre elles. Les inégalités face à la santé le montre clairement : les inégalités économiques et sociales ont tendance à se cumuler entre elles. Les catégories favorisées voient s'additionner les avantages dont elles bénéficient et, à l'opposé, les désavantages des catégories les plus modestes se renforcent mutuellement. Par exemple, les inégalités de logement et de qualité de vie entraînent une inégale réussite scolaire des enfants, ce qui rejaillit sur les positions sociales qu'ils occuperont à l'âge adulte, ainsi que sur le montant futur de leur revenu. À leur tour, ils pourront se trouver obligés de choisir un logement n'offrant pas les meilleures conditions de vie et de travail pour leurs enfants, qui connaîtront alors une moins bonne réussite scolaire que des enfants de cadres...

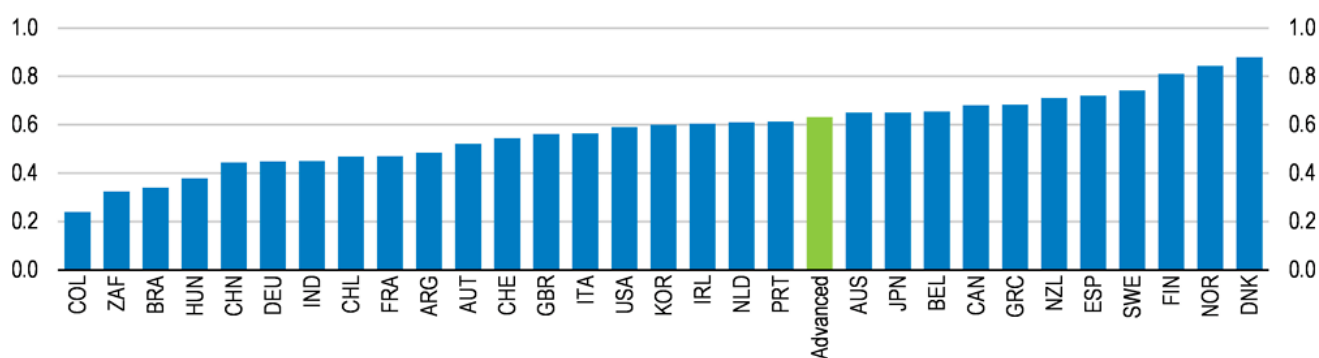
On peut prendre s'intéresser aux quartiers périphériques des grandes villes ciblés par les politiques de la ville (par exemple les Zones Urbaines Sensibles). Les habitants de ces quartiers cumulent un certain nombre de handicaps économiques, sociaux et culturels qui rendent leurs conditions de vie plus difficiles qu'ailleurs. La population de ces quartiers est peu qualifiée, ce qui induit un niveau de vie plus bas que dans les autres quartiers de la ville. Ce manque de diplôme associé à des formes de discrimination à l'embauche conduit à une plus grande précarité de l'emploi et un niveau de chômage beaucoup plus élevé que la moyenne, ce qui renforce les difficultés en termes de niveau de vie. D'ailleurs, beaucoup d'habitants de ces quartiers dépendent des revenus de transfert (RSA, allocations familiales, aides au logement) pour vivre convenablement. Les enfants vivant dans ces quartiers sont donc souvent issus de milieux peu favo-

risés. Les établissements scolaires connaissent par conséquent des difficultés spécifiques liées aux caractéristiques sociales de ces enfants et un taux de réussite moindre qu'ailleurs. Cela conduit certains à des stratégies de contournement de ces établissements, qui concentrent toujours plus d'élèves en difficulté, les meilleurs étant partis dans d'autres établissements (privés ou hors secteur). En fin de compte, on observe un cumul de difficultés tant économiques que sociales, scolaires, culturelles dans ces banlieues populaires, qui tendent à faire se reproduire les inégalités de génération en génération.

De l'autre côté, les plus favorisés cumulent les avantages et peuvent transmettre plus facilement leur position sociale. Les inégalités de revenus et de patrimoine se renforcent, les conditions de vie sont facilitées, l'accès aux soins, à la culture favorise la réussite scolaire, qui permet une insertion plus facile sur le marché à du travail et l'assurance d'une bonne position sociale... On peut ajouter à ces mécanismes le rôle de l'homogamie. La tendance à se marier dans un milieu social identique au sein renforce ce cumul des handicaps ou des avantages. Ce cumul des inégalités peut par conséquent conduire à une polarisation de la société (c'est-à-dire un éloignement de plus en plus marqué des deux extrémités de la hiérarchie sociale).

Le cumul des inégalités peut également se voir dans le temps : les parents transmettent souvent à leurs enfants les avantages ou les désavantages dont ils bénéficient. C'est ce que l'on peut observer en étudiant la mobilité sociale, et plus précisément la reproduction sociale. On peut le voir également en étudiant le lien qui existe entre le niveau de revenu des parents et le niveau de revenu de leur enfant. Le lien entre le revenu des parents et celui des enfants est mesuré par « **l'élasticité intergénérationnelle des revenus** ». L'élasticité intergénérationnelle des revenus permet d'estimer la variation en % du revenu d'un enfant lorsque les revenus des parents augmentent de 1%. Par exemple, si dans un pays, l'élasticité intergénérationnelle est égale à 0,6, et que les revenus d'une famille A sont le double des revenus de la famille B, alors, en moyenne, les enfants de la famille A auront des revenus 60% supérieurs aux enfants de la famille B (le double de revenu = 100%, que l'on multiplie par 0,6). Si le revenu des parents n'a aucune influence sur le revenu de leurs enfants (en d'autres termes, si la mobilité sociale est parfaite) alors cette élasticité est égale à 0. Inversement, plus elle se rapproche de 1, plus l'avantage en termes de revenu des parents procure un avantage aux enfants : il y a une forte reproduction sociale. La courbe dite « de Gatsby » permet de montrer que les pays où les inégalités sont importantes sont aussi les pays où le revenu des parents influencent le plus fortement le revenu des enfants (les personnes dont les parents sont très aisés ont un revenu plus élevé que la moyenne).

Élasticité intergénérationnelle des revenus dans les pays de l'OCDE



Source : OECD (2018), « A Broken Social Elevator ? How to Promote Social Mobility ».

📖 Document 2 p. 296 Questions 1 à 3

La **courbe « de Gatsby le Magnifique »** permet de faire le lien entre le degré d'inégalités dans une société (mesuré par le coefficient de Gini) et le lien entre parents et enfants en termes de revenu (mesuré par l'élasticité intergénérationnelle des revenus). Dans les pays où les inégalités de revenu sont fortes, la mobilité sociale est faible, puisque les revenus de parents ont une très forte influence sur les revenus de leurs enfants, une fois ces-derniers devenus adultes. Il y a corrélation entre le revenu des parents et celui de leurs enfants.

.....
Ressources :

- « La courbe de "Gatsby le Magnifique" : inégalités et élasticité intergénérationnelle des revenus », Captain Economics, 27/06/2013, <https://bit.ly/2Z32X85>

II – Les pouvoirs publics interviennent en faveur de la justice sociale

A. Les différentes conceptions de la justice sociale

La notion de **justice sociale** renvoie à l'ensemble des principes qui définissent, dans une société et à un moment donnés, la répartition des ressources, des droits et des devoirs. C'est une notion relative, temporaire, qui permet de déterminer si une inégalité est juste ou injuste. Il ne s'agit plus de décrire les inégalités telles qu'elles sont, mais de porter un jugement normatif (définissant ce qui doit être, par opposition au jugement positif, mettant en évidence, ce qui est, donc les faits), c'est-à-dire débattre sur le caractère acceptable ou non des inégalités économiques et sociales, en se demandant où placer le curseur... Plusieurs principes de justice peuvent être mobilisés à chaque fois que, dans une démocratie, les pouvoirs publics tentent de corriger les inégalités économiques et sociales...

1) Les différentes formes de l'égalité

L'**égalité des droits** correspond à la situation dans laquelle les droits accordés aux individus et les devoirs auxquels ils sont soumis sont les mêmes, quelles que soient les caractéristiques de ces individus. L'égalité des droits est inscrite dans la loi. Cette égalité concerne des droits civils (religion, respect de sa vie privée, droit au mariage, ...) mais aussi des droits politiques (droit de vote, droit d'exprimer son opinion, etc.)

L'**égalité des chances** correspond à la situation dans laquelle chaque individu, quelque soit son origine ou ses caractéristiques, à les mêmes chances (les mêmes possibilités) d'accéder aux différentes positions sociales ou aux différentes ressources (diplôme, revenu, ...). La situation d'un individu est alors indépendante de son origine, et repose sur son mérite individuel.

L'**égalité des situations** (ou des conditions) correspond à la configuration dans laquelle chaque individu dispose des mêmes conditions de vie, de la même situation (même revenu, même accès aux biens, etc.). Les ressources sont uniformément réparties entre tous les membres de la population.

Ces différentes conceptions de l'égalité sont liées. L'existence d'une égalité des droits entre individus n'implique pas nécessairement l'égalité des chances et des situations, mais, à l'inverse, l'absence d'égalité des droits conduit nécessairement à une inégalité des chances et des situations. Par exemple la création de l'école publique obligatoire a créé une égalité des droits face à l'éducation mais sans pour autant qu'il y ait égalité des chances ou des situations (puisque les enfants d'ouvriers n'ont pas les mêmes chances que les enfants de cadre d'accéder au bac – cf. chapitre précédent). De même, l'égalité des chances n'induit pas nécessairement l'égalité des situations puisque les individus peuvent avoir des chances identiques d'accéder à des positions, mais sans que celles-ci soit égales. Par exemple, il pourrait y avoir égalité des chances scolaires (les élèves, quelque soient leurs origines, ont les mêmes chances d'accéder aux diplômes) mais sans pour autant qu'il y ait égalité des situations (certains individus ont accès aux diplômes et d'autres non). Par ailleurs, dans la réalité, l'égalité des chances



Savoir quelles sont les inégalités justes, c'est savoir si elles sont équitables. L'équité n'est pas un terme opposé à celui d'égalité : l'expression désigne le plus souvent le jugement porté sur une répartition donnée des ressources. Les notions d'égalités et d'inégalités renvoient, elles, à la dimension objective de cette répartition. Savoir si deux individus sont égaux ou inégaux n'est pas une affaire de jugement moral, c'est affaire de mesure [...]. On voit ainsi que savoir si une situation est équitable ou non revient à

va être remise en question par l'existence d'inégalités de situations. Par exemple le fait qu'il y ait des inégalités de situations, c'est-à-dire de conditions de vie inégales ou des revenus inégaux entre individus, conduit à des différences de chances à l'école selon l'origine sociale, ce qui conduit à une inégalité des chances scolaires.

2) Les différents principes de justice

Pour l'**utilitarisme**, la société juste est celle dans laquelle la somme des utilités (ou bien-être) de chacun de ceux qui la constituent est la plus élevée possible. La correction des inégalités est juste, car ce que l'on prend au pauvre pour donner au riche procure beaucoup plus d'utilité que n'en perd le second (dans des limites raisonnables). En effet, en terme économique on dit que l'utilité marginale du revenu est décroissante : 1 euro reçu par quelqu'un de très riche est source d'une moins grande utilité (satisfaction) qu'un euro donné à un pauvre. L'égalité visée est l'égalité des utilités individuelles. La limite de cette pensée philosophique est qu'elle peut entraîner le sacrifice d'une minorité, au profit de la société dans son ensemble (on peut ainsi justifier la pratique de la torture), dès lorsque que l'utilité à l'échelle de la société est maximale.



Pour le **libertarisme**, une société juste est une société qui respecte les libertés individuelles et les droits de propriété. Le seul rôle de l'État est de garantir cette liberté et les droits de propriété. Pour F. Hayek (1899-1992) l'idée même de justice sociale est absurde, car les inégalités entre individus sont légitimes et naturelles. Corriger les inégalités pourrait même aller contre les libertés et les droits individuels (le droit de propriété). De plus, il ne faut pas combattre les inégalités car elles sont nécessaires : elles ont pour fonction d'aiguiller les individus sur les voix à suivre et de leur indiquer celles à éviter ! Le principe d'égalité défendu est ainsi l'égalité des droits. La limite de cette doctrine est de légitimer toutes les inégalités (même l'héritage) et de considérer que l'égalité des droits est suffisante pour offrir les mêmes chances de réussite aux individus.

L'**égalité libérale** s'incarne dans la figure et l'œuvre du philosophe John Rawls (1971). La société juste est celle qui accorde le maximum de droits et de libertés aux individus et garantit la stricte égalité des chances entre les individus, en tenant compte des inégalités dans les conditions initiales. L'égalité des chances est garantie lorsque l'origine sociale des individus n'impacte pas leurs chances d'accéder à telles ressources matérielles (métier, salaire) ou symboliques (diplôme, statut social). La réussite est alors attribuée au mérite personnelle (méritocratie). Les inégalités sont justes uniquement si elles profitent aux plus démunis (c'est le principe de différence). Le problème avec cette approche qui préconise de favoriser l'égalité des chances est qu'elle combat mal des inégalités de situations de grandes ampleurs et très anciennes (esclavagisme aux USA, système de caste en Inde, pauvreté des classes populaires, etc.)

Les trois approches précédentes sont tolérantes – par principe – à l'égard de certaines inégalités économiques. C'est pourquoi l'**égalité strict** s'inscrit en rupture avec la philosophie sous-tendue par ces trois conceptions. Dans cette conception, une société juste est une société dans laquelle les individus sont égaux. La réduction des inégalités doit donc être l'objectif de justice principal. Cette conception renvoie donc, par certains égards, à la pensée marxiste, sans, pour autant, se confondre avec elle. Pour Marx, une société « juste » – bien que son œuvre se réfère rarement à des considérations éthiques, serait en effet une société dans laquelle l'exploitation serait abolie et dans laquelle chacun pourrait puiser dans la richesse commune en fonction de ses besoins. La difficulté ici est que l'égalitarisme strict peut ne pas récompenser le mérite individuel (si tant est que ce mérite personnel puisse être observé).

3) Justice sociale et inégalités

Les quatre conceptions de la justice sociale sont favorables à l'égalité des droits. Dans une approche libertarienne, une égale protection des seuls droits de propriété (sur soi-même et sur les biens matériels acquis par transfert volontaire) est légitime dans la mesure où, si elle est obtenue sans contrainte, elle garantit la plus grande liberté de tous. Pour le courant de l'égalitarisme libéral, l'égalité des droits est essentielle : elle se confond, en effet, avec la reconnaissance des libertés fondamentales. Pour l'utilitarisme, l'égalité des droits – comme toute forme d'égalité – se justifie tant qu'elle a pour conséquence de maximiser le bien-être collectif (total ou moyen). Pour l'égalitarisme strict, les droits, quels qu'ils soient, sont inhérents à la personne humaine et leur respect est un impératif catégorique.

L'affirmation de l'égalité des droits n'implique pas sa réalisation effective. La recherche de l'égalité des chances peut être un préalable à un exercice effectif des droits. L'égalitarisme libéral de Rawls est le principe de justice qui inspire le plus directement cette forme d'égalité en vertu du second principe sur lequel il repose, à savoir l'égalité équitable des chances. Pour le libertarisme, dans une société où les positions sont inégales, il est légitime de souhaiter que la distribution de ces positions ne se fasse pas de façon arbitraire mais sur la seule base des mérites individuels. L'égalité des chances est alors garantie par la liberté individuelle. Dans une optique plus utilitariste, l'objectif d'égalité des chances peut aussi être fondé sur la recherche d'une forme d'efficacité : en réservant les positions dominantes à des individus issus de certaines familles seulement, la société se priverait des talents des enfants de milieux moins favorisés. Pour l'égalitarisme strict, l'égalité des chances est garantie par l'égalité des situations.

Si, pour les libertariens, il ne faut pas chercher à réduire les inégalités de situation, dans une optique utilitariste, réduire ces inégalités ne saurait se justifier que par les conséquences positives induites sur le bien-être collectif ; une redistribution qui permettrait d'augmenter l'utilité totale est donc préconisée. Du point de vue de l'égalitarisme libéral, l'égalité des situations n'est pas un objectif, mais il faut améliorer le sort des plus défavorisés. En revanche, l'égalité des situations est l'objectif principal de l'égalitarisme strict.

B. Les différents outils de lutte contre les inégalités

1) La fiscalité

● Définitions

La **fiscalité** désigne l'ensemble des règles et des lois relatives à l'impôt. Au sens plus large, on inclut dans le raisonnement les cotisations sociales qui financent la protection sociale.

Il existe différentes sortes d'impôts. Certains portent sur les revenus (du travail et du capital) comme l'impôt sur le revenu (IRPP) ou la contribution sociale généralisée (CSG), d'autres portent sur la possession de patrimoine (l'ancien ISF, aujourd'hui l'ISFI limité à la seule propriété immobilière), d'autres enfin portent sur la consommation (la TVA, la taxe sur les cigarettes ou sur l'alcool). Par ailleurs, le mode de calcul de l'impôt est variable. On trouve trois grandes catégories d'impôt : les **impôts forfaitaires** (même montant pour tous les contribuables, comme la redevance audiovisuelle), les **impôts proportionnels** (on prélève une proportion identique à tous, donc le montant change en fonction de l'assiette, par exemple la TVA ou la CSG) et enfin les **impôts progressifs**, dont le taux augmente avec l'assiette (par exemple l'impôt sur le revenu). Avec un impôt proportionnel, les plus riches sont davantage taxés : ils sont soumis à un taux d'imposition plus important que les plus pauvres.

● La fiscalité réduit les inégalités économiques

Le système socio-fiscal français est redistributif, mais plutôt faiblement. Il apparaît même régressif pour les tranches les plus élevées de revenus, ainsi que l'ont mis en évidence les travaux de T. Piketty, E. Saez et C. Landais : le poids de l'ensemble des prélèvements obligatoires (impôts + cotisations sociales) est moins élevé pour les très hauts revenus que pour les ménages appartenant aux déciles juste au-dessus de la médiane). Cette situation s'explique par le poids importants des impôts proportionnels (la CSG et surtout la TVA – qui peut même être considérée comme un impôt régressif, comme tous les impôts assis sur

la consommation) et par la faiblesse de la fiscalité sur le patrimoine et les revenus du capital. Les réformes fiscales menées depuis les années 1990 ont contribué à diminuer le caractère redistributif du système fiscal, en diminuant fortement le poids des impôts progressif (comme l'IRPP, l'ISF ou les droits de succession) et en créant de nouveaux impôts proportionnels (CSG, CRDS).

<https://wid.world/fr/news-article/1990-2018-trois-decennies-inegalites-et-redistribution-france/>

La fiscalité permet toutefois de réduire les inégalités, en particulier les impôts progressifs. C'est le cas de l'impôt sur le revenu, mis en place en 1914, qui comporte aujourd'hui cinq tranches d'imposition qui vont de 0 % à 45 %. Plus le revenu augmente, plus le taux d'imposition marginal des revenus augmente. Ainsi, les 50 % des ménages les moins riches en France reçoivent 20 % du revenu total mais ne paient aucun impôt sur le revenu. À l'inverse, les 10 % des foyers fiscaux les plus riches reçoivent 35 % du revenu brut mais paient 74 % de l'impôt sur le revenu.

Cette progressivité de l'impôt sur le revenu a pour effet de réduire les inégalités car les plus riches voient leur revenu diminuer alors que le revenu des plus pauvres n'est pas modifié.

2) Les services collectifs

● Définition

Les **services collectifs** sont les productions non marchandes du secteur public financées par les prélèvements obligatoires (l'éducation ou la santé par exemple), fournis à titre gratuit ou quasi-gratuit à l'ensemble de la population. Ces activités sont considérées comme devant être accessibles à tous (égalité de traitement). Ils réduisent les inégalités de situation car chacun peut en bénéficier alors que ça ne serait pas le cas s'ils devaient être payés individuellement.

C'est le cas du **système de santé** car il bénéficie à des personnes qui sans lui ne pourraient pas se payer des soins. Le système gratuit de santé est même redistributif car, en proportion de leur revenu, les plus pauvres reçoivent plus que les plus riches. Les **dépenses d'éducation** quant à elles bénéficient davantage aux ménages riches car leurs enfants font plus d'études supérieures et dans des formations qui coûtent plus cher à la collectivité (les classes prépa par exemple). Pour autant, les dépenses d'éducation publiques sont toute de même redistributives car, si les ménages les plus riches reçoivent 4 fois plus pour l'éducation de leurs enfants que les plus pauvres, leur revenu est 9 fois plus élevé. Sans système d'éducation public, ils pourraient donc payer des dépenses d'éducation neuf fois plus importante que les plus pauvres.

● Les services collectifs permettent d'améliorer l'égalité des situations et l'égalité des chances

La fourniture par les administrations publiques de services collectifs contribue à la réduction des inégalités. L'objectif peut être de rétablir une certaine **égalité des chances** (notamment en ce qui concerne le système éducatif) ou bien de lutter contre certaines inégalités sociales qui apparaissent comme particulièrement injustes (santé, logement).

La contribution au financement des services collectifs étant différente en fonction des revenus du ménage, tandis que leur accès est identique pour tous, on comprend pourquoi ils contribuent à la réduction des inégalités. C'est ce qui se produit quand les ménages qui ont des revenus primaires faibles et qui contribuent peu ou pas au financement du service collectif en bénéficient dans des proportions au moins aussi importantes que les autres ménages. Cette forme de consommation collective vient augmenter les sommes disponibles pour d'autres usages, on peut calculer d'ailleurs le revenu disponible brut ajusté, pour tenir compte des effets redistributifs de ces services collectifs fournis gratuitement ou à un prix inférieur à leur coût de production. L'INSEE estime que les services collectifs contribuent à hauteur de 70 % à la réduction des inégalités.

Il faut aussi intégrer qu'une population plus instruite et bien soignée est plus productive (hausse du capital humain), ce qui est source d'une croissance qui peut profiter à tous.

3) La protection sociale

Protection sociale : ensemble des dispositifs destinés à prémunir des individus contre certains risques sociaux (maladie, maternité, dépendance, vieillesse, chômage) qui peuvent engendrer des difficultés financières ou sociales.

● La protection sociale relève de logiques d'assurance et d'assistance

On distingue en matière de prise en charge collective des risques sociaux deux grandes logiques, qui naissent à deux époques différentes, dans deux pays différents : la **logique de l'assurance** et la **logique de l'assistance**. La logique d'assistance est certainement la plus ancienne : la prise en charge d'un membre de la communauté par sa communauté au nom de la solidarité a vraisemblablement toujours existé. C'est traditionnellement la famille qui assure ce soutien, mais aussi les Églises (la charité) et les communes. À partir du XIX^{ème} siècle se développe l'idée que la nation a un devoir d'assistance envers les personnes qui sont dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins. La Nation a une « dette sacrée » envers tous ses membres. Ainsi en 1880 est créée l'Assistance publique (orphelins, hospice pour vieillards, institut pour aveugles ou pour sourds et muets, asiles...). L'assistance consiste donc à fournir une aide aux populations dans le besoin. Cela prend la forme au XX^{ème} siècle de prestations versées sous conditions de ressources. Le financement est collectif, par le biais de l'impôt.

À la fin du XIX^{ème} apparaissent les premiers systèmes d'assurances sociales, en Allemagne (dans les années 1880) puis en France. L'objectif est de protéger les travailleurs contre la perte temporaire ou définitive de leurs revenus (maladie, accident du travail, retraite). Le financement se fait par le biais de cotisations sociales, payées par les salariés et par les employeurs, proportionnelles au salaire. Le versement de cotisations ouvre des droits à prestations, et les prestations sont proportionnelles aux montants des cotisations. Les systèmes sont gérés de façon paritaire, indépendamment de l'État (partenaires sociaux).

Le modèle français de protection sociale est un modèle hybride qui emprunte aux deux logiques de l'assurance et de l'assistance.

Le modèle français de protection sociale est un modèle hybride qui emprunte aux deux logiques de l'assurance et de l'assistance. La protection sociale française est à l'origine basée sur un système assurantiel. D'abord, le versement des prestations est lié aux cotisations sociales versées : pour en bénéficier, il faut avoir travaillé. On est dans une logique d'assurance, c'est l'activité qui est à la source de la protection contre les risques sociaux. Par ailleurs, le système est financé par des cotisations sociales, une part étant versée par le salarié, une autre par l'employeur. Enfin, tout assuré social a droit à des prestations sociales dans certaines circonstances (maladie, chômage, accident, vieillesse, famille)

Cependant, la logique d'assistance a toujours existé et n'a jamais cessé de se développer. C'est la logique des minima sociaux, ces prestations sociales non contributives qui sont versées sous condition de ressources : CMU, AAH, ASPA (minimum vieillesse), ASS (pour les chômeurs en fin de droits). En 2009, le Revenu de Solidarité Active (RSA) a remplacé le RMI datant de 1988 et l'API (Allocation Parent Isolé) (en 2018 : 550 € pour une personne seule). Par ailleurs, il existe la prime d'activité, qui est une prestation sociale destinée à compléter les revenus des salariés et des travailleurs indépendants aux ressources modestes. Elle est versée par la Caf (ou la MSA pour les exploitants et salariés agricoles). Cette aide permet à ses bénéficiaires d'augmenter leur niveau de ressources, afin d'encourager le travail. Elle peut être versée à ceux qui perçoivent une rémunération inférieure à un certain plafond. Pour un célibataire sans enfant, ce plafond est fixé à 1,3 Smic. En

Enfin, il faut noter que dans le système de protection sociale français interviennent également des mutuelles et des assurances privées qui assurent une prise en charge complémentaire.

● La protection sociale permet de diminuer les inégalités

La redistribution désigne l'opération par laquelle les pouvoirs publics modifient la répartition primaire des revenus des ménages, par le biais de prélèvements obligatoires et le versement de prestations sociales.

On distingue 2 logiques dans la redistribution :

- La **redistribution verticale** a pour but de diminuer les inégalités de revenus. Elle répond donc à un objectif de justice sociale (limiter les inégalités) mais aussi à un objectif d'efficacité économique. En effet, comme l'a mis en évidence Keynes, les plus pauvres ont une propension marginale à consommer très supérieure aux plus riches. Prélever des ressources aux plus riches pour les redonner aux plus pauvres permet donc d'augmenter le niveau global de la consommation, donc de stimuler la demande, l'emploi et la croissance. Cette redistribution passe donc par l'impôt progressif (IRPP, ISF) et le versement de prestations d'assistance. Cependant, la protection sociale participe aussi à cette redistribution, puisque les cotisations sont proportionnelles, tandis que beaucoup de prestations sont forfaitaires (remboursement des dépenses de santé par exemple). Ce qui signifie que les hauts revenus financent davantage le système de protection sociale, mais en bénéficient de la même manière que les plus démunis.
- La **redistribution horizontale** quant à elle consiste à redistribuer les ressources entre certaines catégories de la population, par exemple entre les actifs et les retraités, entre les bien-portants et les malades, entre les célibataires et les familles... C'est la logique même de la protection sociale : protéger contre la réalisation des risques sociaux et garantir la solidarité de la nation envers les personnes qui ne sont plus capables de subvenir à leurs besoins. Cette forme de redistribution permet aussi de maintenir la demande globale, notamment en cas de ralentissement économique, lorsque le chômage augmente. Ce sont les dispositifs de protection sociale qui permettent cette forme de redistribution : assurance-chômage, assurance-maladie, assurance-vieillesse, assurance-invalidité et allocations familiales.

4) La lutte contre les discriminations

● La lutte contre les discriminations passe par la prévention, la sensibilisation et par des lois interdisant les pratiques discriminatoires

L'État lutte contre les discriminations en faisant respecter des règles juridiques, notamment le principe d'égalité, et en sanctionnant les pratiques discriminatoires. Exemple : employeurs sanctionnés parce que traitement différencié des salariées femmes (plafond de verre) ou des salariés d'origine étrangère.

Création de la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'Égalité) en 2005, aujourd'hui fusionnée avec le Défenseur des Droits.

Loi sur l'égalité salariale entre hommes et femmes. Obligation faite aux entreprises de publier un bilan social comprenant des indicateurs d'égalité hommes/femmes. 1972 : le principe est posé de l'égalité de rémunération pour un même travail ou un travail de valeur égale. 1975 : interdiction de réserver un emploi à un sexe. 1983, 2001, 2006 : loi sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

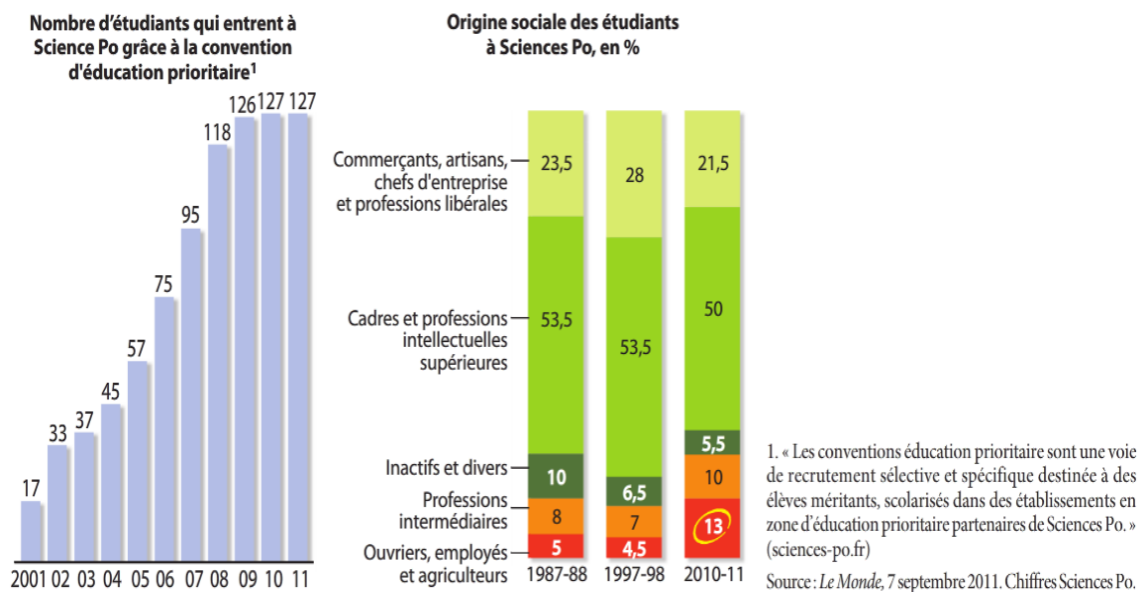
● La lutte contre les discrimination passe aussi par la mise en place de politique de discrimination positive

Le principe d'égalité des droits doit conduire à traiter également l'ensemble des citoyens. Mais en traitant également des individus inégaux (environnement socio-économique ou genre par exemple), on aboutit à la reproduction des inégalités et à la persistance de l'inégalité des chances. L'égalité demeure alors formelle et ne s'inscrit pas dans la réalité. Il peut donc apparaître comme injuste de traiter de façon égalitaire des personnes en situation d'inégalité.

On peut alors mener des **politiques dites d'équité**, c'est-à-dire qui visent à introduire des inégalités de traitement entre personnes ou entre groupes afin de rétablir au minimum une égalité des chances, voire de réduire certaines inégalités. Les **politiques de discrimination positive** reposent sur l'idée que l'égalité des chances est la seule façon d'aboutir à une société juste. En effet, si la société offre les mêmes chances à tous, les inégalités dans l'accès aux positions sociales élevées ne peuvent être attribuées qu'au mérite, à la volonté des individus. Dans ce cas-là, pour rétablir de la justice entre les individus, il est nécessaire de passer par certaines entorses au principe d'égalité formelle. Il s'agit d'autoriser certaines inégalités de traitement dans le but de corriger les inégalités de départ. Il ne s'agit donc pas de réduire les inégalités réelles

en tant que telles, mais de faire en sorte que les inégalités de départ soient réduites ou supprimées, afin de garantir que les inégalités réelles soient le résultat du mérite individuel.

5. Discrimination positive : l'exemple de Sciences Po



Lorsque la discrimination est ancienne et solidement ancrée dans les structures sociales, politiques et mentales, il est illusoire de tabler sur la seule force du droit. Les mécanismes d'exclusion sont perçus comme naturels, l'inégalité est dans l'ordre des choses, et le statu quo est voué à se perpétuer indéfiniment. Seules des mesures volontaristes peuvent rompre ce cercle vicieux. En imposant la présence d'indésirables en des lieux où, de l'avis de tous et bien souvent de leur propre avis, ils ne sont pas « à leur place », la discrimination positive cherche à dissoudre les stéréotypes des uns et le sentiment d'illégitimité des autres.

En France, on trouve divers exemples de politique de discrimination positive, notamment dans le domaine de l'éducation mais pas seulement.

- Les ZEP
- Les conventions ZEP-Sciences Po
- La loi sur la parité hommes/femmes
- Les zones franches dans les quartiers en difficultés pour attirer des entreprises
- Les quotas de travailleurs handicapés dans les entreprises.

Ces politiques ont montré une certaine efficacité (augmentation du nombre de femmes dans les instances démocratiques par exemple). Dans le domaine scolaire, plusieurs études internationales ont mis en évidence l'impact de la diminution du nombre d'élèves par classe sur la réussite scolaire et sur les inégalités à l'école, surtout dans les petites classes.

III – L'intervention des pouvoirs publics fait l'objet de débats

A. Une intervention soumise à une contrainte de financement

L'intervention de l'Etat permet de réduire les inégalités, mais cette intervention à un coût. Pour assurer le financement de la protection sociale il faut que les recettes (cotisations et impôts) compensent les dépenses (les différentes prestations sociales).

Or le vieillissement de la population, mais aussi l'existence d'un chômage de masse et la crise économique ont augmenté les dépenses (hausse des prestations retraites, des allocations chômage, des minima sociaux) et réduit les recettes. En effet, avec l'augmentation du chômage le nombre de cotisants (les actifs occupés) est en diminution et le montant des cotisations prélevées diminue. Par ailleurs, le soutien à l'économie (chômage partiel, aides aux entreprises) creuse les déficits et augmente le niveau d'endettement, comme le montre l'actuelle pandémie de Covid.

Lorsqu'elles sont financées par une augmentation des impôts, les dépenses de l'État en faveur de la justice sociale risquent de comprimer la consommation et l'activité économique. Elles peuvent également être financées par endettement : l'État se porte sur les marchés financiers et émet des obligations. Ce mode de financement fait courir un risque d'un effet d'éviction sur les marchés financiers (les agents économiques privés ne peuvent plus avoir accès à l'épargne et doivent renoncer à leurs projets d'investissement).

B. Une crise d'efficacité et de légitimité

1) La question du consentement à l'impôt

L'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen affirme « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ».

La légitimité d'un impôts repose d'abord sur la conviction qu'il est permis l'existence d'un État lui-même légitime, c'est-à-dire qui assure la protection des biens, des personnes et de leurs droits. Ces dernières années, une partie de la population a le sentiment que les impôts ne se traduisent plus pour eux par la présence d'un État protecteur et garantissant l'égalité des chances : cela alimente une contestation de la fiscalité. On peut analyser par exemple le mouvement des Gilets Jaunes comme une conséquence de la réduction des services publics dans les zones rurales et périurbaines.

Par ailleurs, le consentement à l'impôt repose sur le sentiment que son poids est équitablement réparti au sein de la population, et que chacun contribue en fonction « de ses facultés ». Or les plus riches semblent échapper à l'impôt, grâce à des stratégies « d'optimisation fiscale », voire d'évasion fiscale. Les classes moyennes peuvent avoir alors le sentiment d'être les seules à payer pour tout le monde, ce qui alimente un rejet de la fiscalité.

2) Réduire les inégalités peut présenter des effets pervers

L'intervention de l'Etat à travers la protection sociale est critiquée par les penseurs libéraux pour ses effets pervers. En effet, comme on l'a vu, la rémunération joue un rôle incitatif pour les économistes. Le risque en diminuant les inégalités et en égalisant les revenus est donc que les individus ne soient plus incités à travailler ou à faire des efforts.

● Selon les libéraux, il existe des trappes à oisiveté/pauvreté

La protection sociale est accusée (c'est le cœur des discours sur l'« assistanat ») de désinciter les individus au travail. L'argument est simple : les prestations sociales peuvent décourager à reprendre un travail, car les individus peuvent ne pas y avoir intérêt si le salaire attendu est trop proche des prestations sociales. Il peut en effet y avoir des frais de déplacement, des coûts de garde d'enfants qui diminuent les revenus du travail perçus : le gain monétaire à la reprise d'emploi est donc très faible, voire nul. Deux solutions apparaissent alors : soit diminuer les prestations sociales pour augmenter l'écart avec les revenus du travail et inciter au travail, soit augmenter les revenus du travail. Le RSA visait à apporter une troisième solution à travers un dispositif à deux dimensions : le RSA socle (minimum social pour les plus pauvres) et le RSA activité, partie que les individus peuvent cumuler avec un revenu d'activité, rendant toujours bénéfique le retour à l'emploi.

Toutefois, l'existence de cette « trappe à oisiveté » n'a pas pu être démontrée empiriquement. D'autres auteurs, et notamment des sociologues, insistent par ailleurs sur le fait que le retour à l'emploi ne répond

pas qu'à des impératifs financiers. Les individus veulent retrouver un emploi car celui-ci procure un statut social, un sentiment d'utilité sociale. C'est ce qui explique l'existence de plus de deux millions de travailleurs pauvres en France en 2020, des personnes actives mais dont les revenus ne leur permettent pas de dépasser le seuil de pauvreté. Par ailleurs, le taux de non-recours au RSA (socle ou activité) est élevé : entre un quart et un tiers des personnes qui pourraient prétendre toucher le RSA ne le font pas.

- Selon les libéraux, la protection sociale décourage l'emploi

La protection sociale, financée principalement en France par des cotisations sociales prélevées sur les salaires augmente le coût du travail. Par conséquent, les entreprises sont moins incitées à embaucher, puisque pour certains salariés, le coût du travail est supérieur à la productivité marginale. Par ailleurs, en augmentant les coûts de production, la protection sociale diminue la compétitivité des entreprises, ce qui peut pénaliser leur activité et donc l'emploi.

- Selon les libéraux, la fiscalité risque de décourager la création de richesse

Les impôts auraient, selon les penseurs libéraux, un effet désincitatif sur la création de richesse. Les agents économiques seraient en effet inciter à réduire leur travail si les revenus qu'ils tirent de cette activité sont taxés, à réduire leur épargne si c'est l'épargne qui est taxée ou leur consommation si c'est cette dernière qui est taxée. La courbe de Laffer, énoncée à la fin des années 1970, montre que « trop d'impôt tue l'impôt », et qu'au-delà d'un certain niveau de prélèvement, toute augmentation d'impôt entraîne une diminution des recettes fiscales, du fait de la modification du comportement des agents économiques (diminution du travail ou de l'épargne, évasion fiscale).

Il faut noter toutefois qu'aucune étude empirique n'est parvenue à déterminer le niveau optimal de prélèvement obligatoire au-delà duquel toute hausse d'impôt provoque une baisse des recettes fiscales : la théorie est séduisante, mais elle n'est peut-être qu'une théorie...

- Les politiques de discrimination positive peuvent engendrer des phénomènes de stigmatisation

Les politiques de discrimination positive font également l'objet de critiques et de contestations :

- elles portent atteinte au principe d'égalité, principe fondamental du droit français
- elles peuvent être source de stigmatisation des minorités qui bénéficient de ces dispositifs, voire alimenter des conflits entre minorités. C'est le cas aux États-Unis entre les communautés afro-américaines et hispanique, les 1^{ers} bénéficiant de certains dispositifs desquels les 2nd sont exclus alors que leurs situations socio-économiques sont relativement comparables.
- elles peuvent faire oublier qu'une partie des inégalités ne prennent pas naissance dans des discriminations mais bien dans des inégalités de situations entre groupes sociaux (ou classes sociales) : c'est tout le débat en matière d'analyse de la société française entre les tenants d'une lecture en terme de classe et ceux qui considèrent qu'il faut tenir compte d'autres critères. Les jeunes hommes d'origine maghrébine sont-ils discriminés parce qu'ils sont d'origine maghrébine ou leurs difficultés proviennent-elles du fait qu'ils sont issus de catégories sociales très populaires ?

3) La lutte contre les inégalités manque d'efficacité et coûte cher

La redistribution a un effet indéniable sur les inégalités. Toutefois, certaines inégalités restent importantes. La pauvreté ne diminue plus depuis les années 1990, l'inégalité des chances à l'école reste forte, et a même tendance à se renforcer depuis une dizaine d'années, les « héritiers » économiques sont de plus en plus nombreux (la part du patrimoine hérité est de plus de 60 % du patrimoine total aujourd'hui en France), les inégalités en termes de salaire et de revenus augmentent fortement du fait de l'explosion des très hauts salaires et des revenus du patrimoine...

Autre exemple, la fourniture de services collectifs comme l'éducation a des effets contrastés : elle contribue en principe à une meilleure égalité des chances. Mais l'inégalité des chances à l'école et le rendement inégal des diplômes selon l'origine sociale contribuent à la reproduction des inégalités de génération en génération.

